

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 mai 2026
L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Évêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémie Roseau, Maire

Date de la séance : 26 mai 2026

Étaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Catherine Letellier, Delphine Besson, Corentin Riou, François Magne, Anne Fablet Renaut, Maxime Soubien-Cliquet, Mathilde Bertho, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Quentin Blanchard, Guillaume Legrand.

En exercice : 29
Présents : 27
Pouvoir : 2

Excusés : Véronique Gicquel-Auzannet, François Jamrot

Votants : 29

Pouvoirs :
Véronique Gicquel-Auzannet a donné pouvoir à Thierry L'huillier
François JAMROT a donné pouvoir à Corentin Riou

Murielle KNOLL GOMBERT est désigné secrétaire de séance.

DEL2026_05_05

VOIES DOUCES DES HUNIERES / ROUTE DE TROUVILLE - VALIDATION DE L'AVP ET DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la ville de Pont-l'Évêque s'est engagée à dissocier les circulations douces des flux routiers vers le centre-bourg.

La ville a créé un maillage de pistes cyclables dissociées des flux routiers pour plus de confort et de sécurité pour les usagers. En effet, les routes du centre-bourg ne sont pas propices aux voies partagées cyclistes/automobiles.

En cohérence avec le schéma cyclable en cours d'élaboration, l'enjeu est de finaliser le maillage communal.

Dans l'attente de la finalisation du schéma cyclable, la ville a déjà défini des projets de pistes cyclables, notamment sur les parcelles déjà acquises par la collectivité.

Deux tracés sont concernés :

- Celui reliant le Poirier de Chio au quartier de Betteville et rejoignant le parc des Hunières ;
- Celui longeant la voie ferrée, permettant la liaison entre les serres municipales, le passage des Alliés et la route de Trouville.

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200086379-20260526-DEL20260505

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension a été attribué au groupement dont le mandataire est VERT LATITUDE.

Le maître d'œuvre a livré l'AVP le 30 avril 2026, répondant à la demande. Il est annexé à la présente délibération.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 603 295 € HT, auxquels il convient d'ajouter les différents honoraires.

Plan de financement prévisionnel HT au 30/04/2026 :

DÉPENSES		RECETTES	
Honoraires Voie 1 Hunières	81 312.50€	Département – Contrat de Territoire 44,5%	333 641€
Honoraires voie 2 route de Trouville	58 087.50€		
Géomètre	6 628€		
TOTAL Honoraires	146 028€	Région – Contrat de Territoire 27,8%	208 200€
Travaux voie 1 Hunières	417 493.50€	Ville de Pont-L'Évêque 27,7%	207 482€
Travaux voie 2 route de Trouville	185 801.50€		
TOTAL Travaux	603 295€		
TOTAL	749 323€	TOTAL	749 323€

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE** l'AVP concernant la création des deux tracés de voies douces
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel HT pour un montant total de 749 323 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région dans le cadre du contrat de territoire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département dans le cadre du contrat de territoire.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Murielle KNOLL GOMBERT



Le Maire

Jérémy ROSEAU



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-200086379-20260526-DEL20260505